



En conformité avec l'arrêté du 16 novembre 2005, des **allègements de formation** peuvent être consentis après vérification des diplômes, des connaissances et/ou de l'expérience professionnelle antérieure des demandeurs.

La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

La certification comprend 4 épreuves validant des domaines de certification. Elle est organisée par le Rectorat et par les Etablissements de Formation pour 3 épreuves ou évaluations, en lien avec les terrains de stage.

Ces épreuves comprennent :

- DC1 : dépôt et soutenance d'un Dossier de Pratiques Professionnelles,
- DC2 : présentation et soutenance d'un mémoire,
- DC3 : entretien à partir d'un journal d'étude clinique,
- DC4 : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles.

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

La liste des **établissements de formation en travail social** est disponible sur le site de l'UNAFORIS : www.unaforis.eu

Solutions éducatives

En partenariat avec l'UNAFORIS, la MAIF et rue des écoles, éditeur spécialisé dans la conception de ressources et de solutions pédagogiques, ont créé le site Cap-Concours* pour aider les jeunes à préparer les concours aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseiller en économie sociale et familiale, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale et d'éducateur de jeunes enfants.

Fiches et tests de révision, conseils méthodologiques, sujets d'annales, informations pour mieux appréhender le métier choisi... autant d'outils disponibles en ligne pour s'évaluer, progresser et réussir.

* Cap-concours est distribué par Agora Education, filiale de MAIF et de rue des écoles.

Connectez-vous sur www.cap-concours.fr



Document élaboré avec les établissements de formation adhérents à l'UNAFORIS et édité en partenariat avec la MAIF.

Educateur Spécialisé

Diplôme d'Etat - niveau III
(accessible avec le Bac ou équivalent)

- La profession
- L'exercice professionnel
- Les conditions d'admission
- Les modes d'accès
- La formation
- La certification

UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale

La profession

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents présentant un handicap, des difficultés d'insertion, des troubles du comportement. Il accompagne des personnes, des groupes ou des familles dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Il favorise les actions de prévention et d'insertion, monte des projets éducatifs ou culturels avec les différents publics afin de les aider à restaurer ou préserver leur autonomie.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

L'exercice professionnel

Les éducateurs spécialisés exercent leur activité dans les domaines de l'action sociale ou médico-sociale. Ils sont essentiellement employés par les associations extrêmement actives dans le champ de l'éducation spécialisée, mais aussi par les collectivités locales (départements et communes...) et divers organismes d'accueil spécialisé, dans le champ du handicap ainsi que dans la lutte contre l'exclusion, le mal logement, la demande d'asile. Les salaires et les carrières sont déterminés par des textes réglementaires pour les professionnels du secteur public. Pour ceux du secteur privé non lucratif, des conventions collectives s'appliquent.

Les conditions d'admission

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission à la formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- ✓ être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✓ être titulaire de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- ✓ être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✓ être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV ;
- ✓ être en dernière année de formation de moniteur-éducateur (mais être titulaire du CAFME ou du DEME lors de l'entrée en formation),
- ✓ être titulaire d'une qualification d'Aide Médico-Psychologique et avoir 5 ans de pratique professionnelle,
- ✓ être titulaire du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale et avoir 5 ans de pratique professionnelle
- ✓ avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Références

- Décret n°2007-899 du 15 mai 2007 relatif au DEES
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au DEES
- Circulaire interministérielle DGAS/SD4A/2007/436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du DEES et du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DE ME)

Pour entrer en formation, les candidats doivent s'inscrire aux épreuves d'admission organisées par les centres de formations en travail social.

Les épreuves d'admission comprennent :

- ✓ une épreuve écrite,
- ✓ une épreuve orale.



La plupart des centres de formation en travail social proposent des **préparations aux concours**. Pour en savoir plus, consulter les sites des centres de formation.

Les modes d'accès

La formation est accessible :

- ✓ **en formation initiale (voie directe)**, financée par les Conseils régionaux,
- ✓ **en situation d'emploi**, financée par l'employeur,
- ✓ **en apprentissage ou en contrat de professionnalisation**, financée par l'employeur,
- ✓ **dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

La formation

- ✓ **Durée** : 3 ans.

- ✓ **Formation théorique** : 1 450 heures soit 41 semaines
- ✓ **Formation en stage** : La formation pratique d'une durée totale de 60 semaines se déroule sous la forme d'un stage d'une durée de 28 à 36 semaines et d'au moins deux stages d'une durée minimale de 8 semaines.



Les stages de plus de deux mois ouvrent droit à **gratification** selon le statut de l'étudiant.

✓ Contenu de la formation

La formation est organisée autour de quatre Domaines de Formation :

- **DF1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h)
- **DF2** : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé
 - 1ère partie : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h),
 - 2ème partie : Conception du projet éducatif spécialisé (200 h)
- **DF3** : Communication professionnelle en travail social
 - 1ère partie : Travail en équipe pluriprofessionnelle (125 h)
 - 2ème partie : Coordination (125 h)
- **DF4** : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles
 - 1ère partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h)
 - 2ème partie : Travail en partenariat et en réseau (125 h)